

Code d'éthique nautique volontaire au lac du Gros-Ruisseau

La navigation de plaisance est de **compétence fédérale** et est régie par la Loi sur la marine marchande. Ce code d'éthique nautique ne remplace pas les lois et règlements reliés aux embarcations et à la sécurité nautique, il a pour but **d'améliorer les comportements en harmonie avec l'environnement et les autres usagers du plan d'eau**. La navigation peut poser un problème pour la qualité de l'eau et de l'environnement. Une **navigation responsable est à préconiser et permettra de :**

- Limiter la fragmentation du myriophylle à épi et donc freiner son établissement au sein du lac.
- Freiner la propagation du myriophylle à épi dans d'autres plans d'eau.
- Ralentir l'eutrophisation et améliorer la qualité de l'eau afin d'assurer sa pérennité.
- Limiter le brassage des sédiments qui remet en suspension des nutriments permettra de limiter les éclosions de cyanobactérie et les problématiques de transparence de l'eau.
- Limiter l'érosion des berges.
- Conserver l'habitat de la faune et la flore aquatiques.
- Assurer la sécurité des personnes qui pratiquent diverses activités ou sports nautiques.
- Conserver la paix et la tranquillité du milieu.
- Reconnaître le privilège et la chance des riverains d'habiter en bordure du lac.
- Conscientiser les usagers de l'impact de l'activité nautique sur le lac et agir en conséquence.

Les bonnes pratiques!

Pour les embarcations motorisées

- Privilégiez les moteurs à 4 temps qui sont moins polluants que les 2 temps.
- Privilégiez les moteurs électriques.
- Entretenez votre moteur, évitez tout déversement lors d'un ravitaillement en carburant et huile. Si possible, remplir les réservoirs d'essence en dehors de l'eau et de la bande riveraine et avoir à disposition des boudins absorbants pour l'essence.
- Manœuvrez l'embarcation de façon à respecter les autres usagers : attention aux vagues, encerclements, chavirements, etc.
- Posséder un permis de conducteur d'embarcation de plaisance.
- Lors de la mise à l'eau de votre embarcation, évitez l'entrée en contact du véhicule avec l'eau.

Pour tous :

- Respectez la vie sauvage et l'environnement.
- Ne jetez rien dans l'eau ni dans la nature.
- Respectez les autres utilisateurs.
- Faites preuve de courtoisie et de prudence.
- Assurez-vous que votre embarcation est en bon état.
- Portez votre matériel de sécurité exigé et nécessaire.
- Ne nourrissez pas les animaux sauvages.
- Évitez d'utiliser des savons et produits contenant des phosphates.
- Pensez à vos voisins, limitez le bruit dans vos embarcations (musique, cris, etc.). Les bruits sont une source potentielle de pollution sonore.

Veillez noter qu'en condition extrême et en dernier recours, la navigation pourra être interdite de manière temporaire pour la santé et la sécurité de tous et celle de l'environnement. Cette éthique nautique est sujette à modification dans le temps pour une constante amélioration.

Présence de plante exotique envahissante :
myriophylle à épi !

Soyons à l'affût afin de limiter sa propagation!



CRE Laurentides

